

DECRET N° 94-154 du 27 Mai 1994

Portant nomination au Ministère des
Travaux Publics et des Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/MCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-18 du 3 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 11 Mai 1994,

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Travaux Publics et des Transports :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Henri DOUTETIEN ;
- Conseillers Techniques : Messieurs Hugues F. HOUNKPONOU
et Bernadin de SACRAMENTO ;
- Directeur des Transports
Terrestres : Monsieur Marcellin T. TONNONHI.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Mai 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

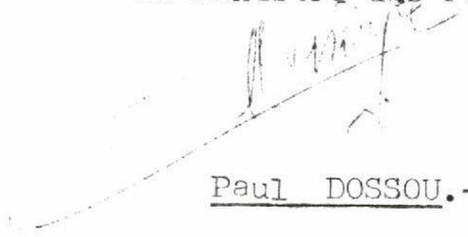
Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,


Lazare KPATOUKPA.-

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MTPT 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 EN-DAN-DLC 3 DCCT-GCONB-
INSAE 3 BCP-CSN 2 UNB-EN- PASJEP 3 INTERESSES 4 JORB 1.-